Informations de base

2009/2554(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la Guinée-Bissau **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Guinée-Bissau	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/03/2009	Décision du Parlement	T6-0143/2009	Résumé
12/03/2009	Résultat du vote au parlement		
12/03/2009	Débat en plénière		
12/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2554(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0115/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0116/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0117/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0119/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0120/2009	10/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0143/2009	12/03/2009	Résumé

Résolution sur la Guinée-Bissau

2009/2554(RSP) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu en séance le 10 mars 2009, le Parlement européen a adopté par 53 voix pour, aucune contre et 2 abstentions, une résolution sur la Guinée-Bissau.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE.

Le Parlement condamne fermement l'assassinat du président de Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, et du chef d'état-major des forces armées, le général Tagmé Na Waié, le 2 mars 2009. Il exhorte les autorités de Guinée-Bissau à mener des enquêtes approfondies sur ces crimes et à poursuivre les responsables en justice. Il demande également à la communauté internationale d'user de toute son influence à cette fin. Il rappelle à cet égard que les assassinats des généraux Ansumana Mané (2000) et Veríssimo Correia Seabra (2004) n'ont toujours pas été élucidés et que leurs meurtriers n'ont toujours pas été identifiés, poursuivis, ni jugés. Pour les députés, l'impunité n'est pas une solution.

Le Parlement salue l'engagement de l'armée à respecter la Constitution de Guinée-Bissau et insiste sur un strict respect de l'ordre constitutionnel du pays. Il prie instamment toutes les parties de résoudre leurs litiges par des moyens pacifiques et s'oppose à toute tentative de changer de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels.

Le Parlement se réjouit des élections présidentielles qui auront lieu endéans un délai de 60 jours, comme prévu par la Constitution, et invite les États membres et la communauté internationale à s'assurer que la Guinée-Bissau bénéficiera de l'aide financière et technique nécessaire pour tenir des élections crédibles. Il existe en effet un réel danger que ce pays soit incapable de faire face à une corruption omniprésente ou qu'il devienne un pays de transit de drogues.

Le Parlement demande au Conseil, à la Commission, aux États membres, aux Nations unies, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) de suivre l'évolution de la situation de ce pays, de contribuer au maintien de son ordre constitutionnel et de continuer à soutenir les efforts de paix. Il demande que des pourparlers soient engagés sans délai entre les différentes factions politiques du pays afin d'établir un programme liant toutes les parties prenantes et incluant une accélération de la réforme du secteur de la sécurité, une révision de la loi électorale, une réforme de l'administration publique, des mesures de lutte contre la corruption, des objectifs de stabilisation macroéconomique et la consultation de la société civile sur le thème de la réconciliation nationale. Dans ce contexte, le Parlement se félicite de la décision prise, le 3 mars 2009, par la CEDEAO d'envoyer une délégation ministérielle en Guinée-Bissau en vue de restaurer la confiance parmi les acteurs politiques, les forces de sécurité et la société civile, et de rétablir la normalité constitutionnelle du pays.

Les députés s’inquiètent de la menace que le transit de drogues de provenances aussi lointaines que la Colombie et l' Afghanistan et la traite des êtres humains font peser sur la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Ils demandent à la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix de contribuer à ce que l'aide (tant financière que technique) promise par les donateurs continue d'affluer, en particulier pour la réforme du secteur de la sécurité, la réforme administrative et la lutte contre le trafic de drogue.

Enfin, le Parlement invite le Conseil et la Commission à continuer de fournir conseils et assistance en faveur de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau au travers de la mission de la PESD intitulée "Réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée-Bissau" (juin 2008) et à faire état des progrès déjà accomplis.